



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 19/046/CV

SÉANCE DU 29 MAI 2019

OBJET : CONTRAT DE VILLE
Tableau de programmation 2019.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf du mois de mai à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 16 mai 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Patrice BORNEA ; Noëlle SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI ; Marielle DELHOM.

Absents : Marie-Antoinette CUCCHI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie CASANOVA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON.

Avaient donné procuration : Léa MARIANI à Sylvie ROSSI ; Nathalie APOSTOLATOS à Jeanne STROMBONI ; Fabien LANDRON à Didier REY.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition de l'adjointe déléguée à l'Action et aux Affaires Sociales, soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Consécutivement à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le quartier de Pifano – U Stagnu de la Commune de Porto-Vecchio a été désigné comme territoire classé en quartier prioritaire et par conséquent, éligible aux crédits spécifiques de la Politique de la Ville.

Par la suite, le Contrat de Ville de Porto-Vecchio a été élaboré et signé le 03 août 2015. Ce dispositif mobilise une large communauté d'acteurs. L'objectif est de réduire les écarts entre le quartier et le reste du territoire urbain. Pour ce faire, à partir d'un diagnostic territorial, des actions et dispositifs sont mises en place autour de trois piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi.

En 2018, 39 actions ont été financées dans ce cadre. Cette année, la Commune a publié, en date du 03 janvier 2019, un appel à projets dont le résultat est l'objet de la présente délibération.

Les services de l'Etat et ceux de la Commune ont instruit les dossiers de demandes de financement et échangé sur les contenus avant de ventiler les sommes prévues à cet effet dans le cadre du Contrat de Ville 2019. Aussi, si l'Etat a contribué à hauteur de 88.018 €, la **Commune de Porto-Vecchio propose de financer la programmation à hauteur de 130.000 €.**

Les porteurs de projets retenus dans le cadre de la programmation 2019 et faisant l'objet d'un financement de la Commune seront conventionnés et devront fournir un bilan financier (quantitatif et qualitatif) des actions, au plus tard, six mois après la réalisation de ces dernières.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la programmation du Contrat de Ville pour 2019, pour ce qui concerne les crédits communaux, conformément aux tableaux ci-annexés.

Le Conseil Municipal,

Oùï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

Vu la circulaire n° 5729-SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération,

Vu le Contrat de Ville en date du 03 août 2015,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le tableau de programmation 2019 du Contrat de Ville, ci-annexé.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à signer la programmation 2019 du Contrat de Ville et à procéder à sa mise en œuvre.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	19
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

